



VALOIS ENVIRONNEMENT

**19 rue du Buisson Saint André
60440 Péroy les Gombries
valois.environnement@orange.fr
<http://valoisenvironnement.org>**

Objet : Bois-du-Roi, projet de décharge en milieu naturel sensible

Lettre ouverte aux conseillers communautaires de la CCPV

Madame, Monsieur,

Nous sommes très surpris d'apprendre que certains conseillers communautaires de la CCPV répondent positivement aux invitations de la société « Bois du Roi paysagé » : visites d'installations techniques des entreprises COSSON/EACM, invitation à la présentation du projet au siège même de votre assemblée, énièmes démarches pour tenter de minimiser les impacts de son projet sur le Bois-du-Roi mais surtout pour rechercher de nouveaux soutiens parmi des élus qu'elle n'avait pas encore démarchés.

Tout a été dit sur ce projet : destruction d'un environnement sensible jouxtant une zone NATURA 2000 (amputée, préalablement, de l'emprise nécessaire à cette décharge) réservoir de biodiversité avec des espèces (faune et flore) rares et protégées, dans un biocorridor d'importance nationale et européenne, nuisances et pollutions majeures pour les habitants des villages voisins.

Faut-il rappeler l'ampleur des ravages d'une telle installation, déjà inscrite dans les documents de la première enquête publique, que le pétitionnaire présente, dans une indécente inversion des valeurs, comme une démarche de restauration et d'aménagement écologique ?

- 5,2 millions de tonnes de sable extraits sur 30 ha,
- des fosses de 35 m de profondeur (hauteur d'un immeuble de 15 étages) à remplir de déchets, y compris de déchets ménagers,
- réception de 350.000 tonnes de déchets par an pendant 30 ans,
- 200 camions allant et venant chaque jour dans la forêt,
- des torchères pour brûler les gaz pendant 60 ans,

Les riverains, les habitants de la communauté de communes, des élus ne cessent de mettre en garde les pouvoirs publics sur les risques et impacts de ce projet aux plans environnemental, patrimonial, sanitaire.

Le projet de décharge est situé au cœur du BAC (bassin d'alimentation de captages) du Syndicat des Eaux d'Auger, dont les quatre puits alimentent en eau potable 13 communes dont Crépy-en-Valois. De plus, depuis 2 ans, grâce à l'implication des agriculteurs et des communes, ce bassin est le premier « BAC-bio » de la région Hauts de France. Le Syndicat des Eaux a formellement marqué son opposition au projet compte-tenu des risques majeurs de contamination de la nappe phréatique par les lixiviats et les hydrocarbures.

Depuis plusieurs années les habitants de nos communes manifestent sur la voie publique, déploient des banderoles sur leurs maisons, alertent la presse au travers de leurs associations.

Suite à notre recours le Tribunal Administratif d'Amiens a annulé la révision du PLU d'Ormoy-Villers en jugeant sur le fond les impacts environnementaux du projet. Nous rappelons que cette révision de pure complaisance avait été conduite sous la pression de la Sté Bois du Roi paysagé « pour permettre la réalisation d'un centre technique d'enfouissement »

Ce projet de décharge a été le thème essentiel et déterminant des dernières élections municipales, permettant ainsi d'évincer totalement les anciens élus d'Ormoy-Villers au profit d'une équipe clairement engagée contre cette réalisation. Les démarches dont vous êtes présentement l'objet ont pour but de contourner un résultat électoral qui déplaît au porteur de projet, lequel espère que vous arbitrerez en sa faveur au sein de la communauté de communes.

Il nous semble très important de vous rappeler que votre assemblée, lors de l'enquête publique sur la révision du PLU d'Ormoy-Villers, citée plus haut, avait sans ambiguïté, émis un avis réservé quant aux desseins de Mr Bacot, reprenant nombre de nos arguments dans le document du 25 janvier 2013, adressé au Président du ROSO, signé de Mme Choquer et joint à notre présent texte.

Enfin, pour mettre un terme à la polémique concernant la présence de déchets ménagers dans le projet d'« ECOPOLE », nous vous prions de prendre en considération la lettre de la Ministre de l'écologie, adressée au Député, le 1^{er} février dernier, dans laquelle les mots « DÉCHETS MENAGERS » figurent sans discussion possible, jointe elle aussi. Rappelons que le seul enfouissement de déchets inertes ne saurait justifier que le porteur de projet prévoit des torchères pour brûler les gaz pendant 60 ans !

En tant que conseiller communautaire vous êtes un acteur majeur dans réalisation ou le rejet de ce projet. Nous vous avons élu(e) pour défendre nos intérêts et notre qualité de vie. Nous comptons donc tout particulièrement sur vous pour que soit rétablie la vérité et pour que ce projet n'aboutisse pas .

D'ores et déjà, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer (par courrier ou par mail) quelle est votre position personnelle sur ce projet. Dans une démarche de transparence et de démocratie souhaitée par les habitants, votre réponse, ou absence de réponse, sera publiée comme cette lettre ouverte sur les sites de nos associations et transmise à la presse.

La demande de permis d'aménager a été soumise au service instructeur de la CCPV. Cependant, si des éléments de décision vous manquent, sachez que nous avons l'intégralité du dossier et que nous sommes à votre entière disposition pour vous en exposer tous les éléments qui ne vous ont pas été communiqués par le porteur du projet.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président de VALOIS-ENVIRONNEMENT
Gabino Santos